



Vendre mes créations sans être déclaré

Par **Noëlle 60**, le **14/01/2010** à **12:27**

Bonjour,

Je suis en pré-retraite et réalise des tableaux, de la peinture sur verre etc. Je fais cela en loisir. Je voudrais vendre mes réalisations. Puis-je le faire sur un marché par exemple, au bord d'une route ou autre lieu public sans avoir à déclarer, faire des demandes au préalable pour être en toute légalité ? Dois-je déclarer le bénéfice ?
Merci de bien vouloir me renseigner.

Cordialement
N. Duwicquet